

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 07 mars 2023

Membres

En exercice : 13

Présents : 10

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

02 mars 2023

Date d'affichage:

02 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept mars à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gilbert GUILLOUX

Présents : Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Angélo CARINGI, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCLETTE, Céline RUBIO, Nathalie SARRAU, Muriel WOLKOWICKI

Représentés : Anthony ALVES DA COSTA par Philippe GENETIER, Marie-Agnès FERNANDEZ par Dominique DEBAUX

Excusés : Michaël MONTEIRO

Absents :

Secrétaire de séance : Gilbert GUILLOUX

Objet: BUDGET ANNEXE GÎTE COMMUNAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - DE_2023_08

Sous la présidence de Gilbert GUILLOUX, le Conseil Municipal examine le compte administratif annexe gîte communal 2022, qui s'établit ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		36 202.70		85 587.22		121 789.92
Opérations exercice	12 277.52		102 509.99	21 094.99	114 787.51	21 094.99
Total	12 277.52	36 202.70	102 509.99	106 682.21	114 787.51	142 884.91
Résultat de clôture		23 925.18		4 172.22		28 097.40
Restes à réaliser						
Total cumulé		23 925.18		4 172.22		28 097.40
Résultat définitif		23 925.18		4 172.22		28 097.40

Hors la présence du Maire,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à 11 voix pour,

VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs du compte administratif du budget annexe gîte communal 2022.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 09/03/2023
et publié ou notifié
le 09/03/2023

RF
Préfecture de SAONE ET LOIRE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 09/03/2023
071-217100841-20230307-DE_2023_08-DE



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU
Brigitte DARMEDRU.